



Communiqué de la société abCrémation

Chers collaborateurs du monde funéraire ,

Depuis quelques mois, nous voyons sur les réseaux sociaux et par mails, divers messages visant à discréditer les cercueils en carton abCrémation de la part de certains de nos concurrents . Par ce communiqué , nous tenons à faire la lumière sur ce qui est diffusé.

Tout d'abord , nous souhaitons vous confirmer que nos cercueils ont bien été homologués en rapport aux normes nécessaires à la vente de nos produits comme le montre l'attestation délivrée par l'ANSES du 14 Avril 2016.

Un de nos concurrents dont je ne citerai pas le nom, a intenté un procès à abCrémation en 2020 pour faire cesser la production et la distribution de nos cercueils .

Celui ci a été débouté en 1 ère instance par le tribunal de Nîmes , jugement confirmé en appel en 2021 le condamnant à rembourser les frais de justice engagé par abCrémation pour sa défense.

Extrait des conclusions du jugement

Il a ainsi retenu que la société AB Crémation a obtenu auprès du Ministère des affaires sociales et de la santé un arrêté d'agrément l'autorisant à commercialiser un modèle unique de cercueil entièrement en carton après l'obtention d'un avis favorable donné le 14 avril 2016 par le comité d'experts spécialisées de l'ANSES qui ont constaté que *"l'évaluation des propriétés mécaniques et de combustibilité a été faite suivant les normes AFNOR NF D80-001-1 et D80-001-3"*.

Ayant perdu sur ce terrain , notre concurrent s'attaque maintenant à vous , pompes funèbres , en vous faisant peur , vous attaquant pour publicité mensongère et en diffusant même des documents confidentiels.

Ce sont là des méthodes douteuses qui s appliquent là ou devrait plutôt s'exercer une concurrence saine et respectueuse.

Pour revenir sur le décret 2018-966 du 8 Novembre 2018 souvent évoqué, il est omis par ignorance ou volontairement, que son application a été repoussée au 1 er juillet 2023 par le décret n°2021-1641 du 13 Décembre 2021.

AbCrémation et leurs fournisseurs travaillent conjointement pour que la délivrance par le FCBA (Seul organisme maintenant habilité à délivrer la certification) soit effective dans les tous prochains mois.

Ne pas oublier que abCrémation existe depuis 2008 :8 ans de recherche et 22 tests effectués pour arriver à un produit 100% made in France, favorisant l'économie circulaire sans produits biocide et toxique.

Contrairement à nos concurrents , nous ne souhaitons pas écraser, voir faire disparaître par tous les moyens, les entreprises ayant choisi de produire des cercueils en carton.

Nous pensons au contraire qu il y a de la place pour tous les fournisseurs que cela soit la filière bois ou carton .

Notre but qui devrait être commun à tous : satisfaire les volontés des défunts et des familles en respectant leurs souhaits qu'ils soient éthiques, financiers ou simplement visuels par une collaboration saine et respectueuse entre tous les acteurs du funéraire.

Merci pour la confiance que vous nous portez.

Bien à vous

L'équipe de direction et la fondatrice Brigitte Sabatier